

LES ECHOS DE PLOGONNEC

BULLETIN
MUNICIPAL

Octobre 2021

Mairie 02.98.91.72.06
Horaires d'ouverture

Lundi 8h45 - 12h
Mardi à vendredi
8h45—12h
14h—17h30
Samedi 9h—12h

Fermée les samedis
des vacances scolaires



Dans ce numéro

Rétrospective de
l'été

La poste deviendra
une agence postale
communale

Bilan de la rentrée
des classes

A la découverte de
l'énergie solaire

EDITO

Au moment où j'écris ces quelques lignes, nous sommes dans la période de la rentrée scolaire. Celle-ci s'est déroulée sans gros problèmes dans nos 3 écoles, malheureusement dans un contexte sanitaire encore très contraignant. Les effectifs sont stables et nous constatons une fréquentation importante de l'accueil périscolaire. C'est l'occasion de vous informer du choix de la municipalité de proposer, dès cette année 2021/2022 un accueil de loisirs pour les petites et grandes vacances. Ce service répond à une véritable attente des parents de la commune.



Pour revenir sur la période estivale, après le passage haut en couleurs de la première étape du tour de France, nous avons vécu une très belle journée de fête le 4 août dans le cadre du festival "Les Enfants sont des Princes". Merci encore à tous les bénévoles qui ont permis le succès de cette manifestation.

Notre équipe municipale poursuit la mise en œuvre des projets que nous avons inscrit dans notre programme. Parmi eux, le chantier du Croëzou est bien avancé. Nous sommes bien conscients de la gêne que ces travaux engendrent pour les résidents et les professionnels du quartier et nous cherchons à la réduire au minimum. Encore un peu de patience et vous pourrez apprécier votre nouvel environnement, embelli et sécurisé.

D'autres chantiers vont démarrer au cours des prochains mois et nous aurons l'occasion de vous en informer.

Difficile de terminer ce petit mot sans évoquer la crise sanitaire qui continue de nous compliquer la vie. Cela n'empêche pas nos nombreuses associations de proposer la reprise de leurs activités. Je pense que c'est avec beaucoup de plaisir que vous avez retrouvé vos loisirs préférés et que vous avez apprécié de retrouver cette convivialité dont nous avons tellement besoin.

Pour terminer, veillez à prendre soin de vous et de vos proches. La prudence reste de mise pour se débarrasser de cette pandémie et, malgré les polémiques et contestations, le vaccin reste le moyen le plus efficace pour y parvenir.

Au plaisir de se retrouver très bientôt sans masque et sans pass sanitaire.

Didier LEROY, Maire de Plogoniec



Vie municipale

Rétrospective de l'été



Tour de France du 26 juin

De nombreux spectateurs ont accueilli le Tour de France dans le centre bourg décoré par les enfants des écoles et animé par les « butun droll »



Sur les chemins de l'été du 9 juillet

La liaison douce vers la voie verte a été inaugurée par une centaine de marcheurs lors de l'animation « sur les chemins de l'été »

Journée du patrimoine du 18 septembre

Concert de Nolwenn KORBELL à l'église



Festival « Les enfants sont des princes »

Pour sa 4ème édition, le festival a pris ses quartiers au coeur du bourg et dans les jardins .

Quelques chiffres : 15 animations permanentes et ponctuelles, 41 bénévoles . Budget commune : 2000€, et QBO : 1000€

7 associations communales : Les Passeurs de patrimoine , Plogon nec sur scène, Trilogie musique, le Secours Catholique, les brodeuses de St Albin, Ligne 21, l'Ulamir, le comité de Jumelage auxquelles s'ajoutent Les Gîtes de France et la Médiathèque et 2 professionnels, ont animé le bourg le 4 août pour la plus grande joie des enfants et des familles. Beaucoup de diversité dans les propositions : Tour de manège, balade petit train, dégustation de crêpes, spectacle, ateliers: gravure, photos, perlage et court-métrage Bretagne – Pays de Galles, contes, visite du clocher, exposition.

Merci à tous les acteurs de cette journée!



Acquisition de matériel pour les Services Techniques

Dans le cadre de sa politique d'entretien des chaussées urbaines de la collectivité (3 bourgs + lotissements externes) la commune de Plogonnec a passé un contrat de prestation pour 4 passages de balayeuse aspiratrice/an.

Pour compléter la prestation, les Services Techniques viennent de se doter d'une balayeuse/désherbeuse auto portée de 18 chevaux de marque Cochet en capacité de circuler sur l'emprise des trottoirs.

L'équipement va permettre de limiter la prolifération des adventices au niveau des joints de bordures notamment. Elle permettra également de brosser les trottoirs couverts de mousse.

Cette combinaison entre prestation externe et travail par les Services Techniques sont, nous l'espérons, la combinaison gagnante pour maintenir nos bourgs propres.



La poste deviendra une agence postale communale le 3 janvier 2022

Au printemps 2021, Les représentants du groupe « La Poste » ont demandé à rencontrer la municipalité pour échanger sur l'activité du bureau de Plogonnec.



Depuis 2012, date du départ du centre de tri de Plogonnec, la fréquentation a été divisée par deux et ce malgré la mise en place en 2016 de la MSAP (Maison des Services Aux Publics).

Durant ces dix années, le groupe La Poste a maintenu une amplitude horaire d'ouverture de 24 heures par semaine.

A compter de janvier 2022, au vu de cette baisse d'activité, les horaires d'ouverture du bureau seraient ramenés à 12 heures par semaine. Le groupe La Poste proposait comme solution alternative l'ouverture d'une Agence Postale Communale, en accompagnant financièrement la commune dans l'agencement des bureaux, l'installation du comptoir, le financement d'un nouvel agent et la formation de notre personnel actuellement à l'accueil.

Les horaires d'ouverture de cette nouvelle agence postale sont définis par la municipalité, ils coïncideront vraisemblablement avec ceux de l'accueil Mairie.

Ces propositions ont été présentées lors de la séance du Conseil Municipal du 16 juillet 2021. Les élus ne souhaitant pas un service postal trop dégradé, ont voté pour le transfert du bureau de la poste en Agence Postale Communale.

A compter du 3 janvier 2022, l'Agence Postale Communale sera implantée dans les locaux de la Mairie.

Cette agence proposera les mêmes services qu'un bureau de Poste, à savoir : achats de produits postaux, colis, affranchissements, opérations bancaires etc... Seules les activités financières seront limitées dans leur montant et conditionnées à la présence de l'agent postal. Le conseil financier restera possible par internet, ou par téléphone ou en bureau de Poste.

Après analyse des services sur le territoire, nous nous orientons vers la présence de l'agent postal tous les après-midis sur Plogonnec, sachant que, sur les communes environnantes, Guengat, Locronan et Quéménéven, l'Agence Postale est ouverte en matinée. Cette organisation permettra une réelle complémentarité de l'offre de service pour les usagers.

La Poste nous a également garanti le maintien de l'horaire de levée du courrier à 16 heures à Plogonnec.

Nous espérons que cette nouvelle organisation permettra, à minima, le maintien d'un service de qualité pour les clients de La Poste.

Aménagement du Croëzou

Les travaux d'aménagement de la voie du Croëzou avancent conformément au planning. La pose des bordures et le pavage des stationnements sont en passe d'être terminés.

Le mois d'octobre représente le dernier mois des travaux, hors finitions diverses (plantations, signalisations,...). Les enrobés de la chaussée et des trottoirs sont prévus entre le 11 et le 29 octobre. Le revêtement de chaussée sera appliqué en premier. Le rabotage de la chaussée réalisé entre le 27 septembre et le 1er octobre la rend difficilement praticable et l'application des enrobés impacte fortement la circulation et le stationnement sur la voie qui est interdite par tronçon.

Nous demandons expressément aux administrés qui n'ont pas l'obligation de circuler sur la voie d'emprunter les déviations en place. Nous sommes bien conscients de la gêne occasionnée par le chantier et nous vous demandons un dernier effort sur ce mois d'octobre qui sera dense en travaux.

Urbanisme

A quelles formalités sont soumis vos travaux et aménagements ?

Les tableaux que vous trouverez ci-dessous vous permettront de déterminer la formalité à laquelle vous êtes soumis en fonction de la nature, de l'importance et de la localisation de votre projet. Les références aux articles du code de l'urbanisme sont entre parenthèses.

Attention : les travaux qui ne sont soumis à aucune formalité au titre du code de l'urbanisme doivent néanmoins respecter les règles d'urbanisme.

Nature des travaux	Formalité
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m ² , quelle que soit la hauteur (R.421-1)	Permis
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m ² , sans dépasser 20 m ² , et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres (R.421-9 a)	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 5 m ² , sans dépasser 20 m ² , et hauteur supérieure à 12 mètres (R.421-1)	Permis
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m ² et hauteur supérieure à 12 mètres (R.421-9 c)	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5 m ² et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres (R.421-2 a)	Aucune
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 20 m ² et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques, les sites classés ou en instance de classement, les réserves naturelles et les cœurs de parcs nationaux (ou futurs parcs nationaux) (R.421-11 a)	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 20 m ² et hauteur supérieure à 12 mètres dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques, les sites classés ou en instance de classement, les réserves naturelles et les cœurs de parcs nationaux (ou futurs parcs nationaux) (R.421-1)	Permis

Vous pouvez avoir accès :

- au règlement du PLU sur le site de la commune en allant sur le lien suivant : <https://www.plogonnec.fr/le-plu-de-la-commune-approuve/>
- au document complet ci-dessus (cerfa51434): <https://www.formulaires.service-public.fr/>

Si vous avez un doute sur la situation de votre terrain ou sur le régime (autorisation ou déclaration) applicable au projet, vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie au **02.98.91.72.06** ou mairie@plogonnec.fr.

Vie associative

Appel à projet : Programmation d'événements à caractère culturel

Dans le cadre de l'action culturelle, la municipalité souhaite développer les propositions culturelles : accueil de spectacles , conférences, animations festives, théâtre, etc...

Une programmation semestrielle est envisagée, elle serait accompagnée d'un support à destination du public.

Au mois de juin, une première rencontre entre élus et membres des associations a mis en évidence la nécessité de créer une association pour porter cette démarche. Son objectif serait de recenser les propositions associatives, de proposer des événements, d'accompagner leur mise en oeuvre et de concevoir un guide des animations.

Vous êtes personnellement intéressé par cette démarche , vous avez des relations dans le milieu artistique, vous avez des compétences techniques , vous faites partie d'une association qui propose des événements à caractère culturel ou vous souhaitez partager votre expérience, ce projet peut répondre à vos attentes.

Vous souhaitez être membre actif ou être informé sur l'évolution de ce projet , prenez contact : delegue.animations@gmail.com

Le 4 septembre dernier, la 29^{ème} édition du forum des associations a su une nouvelle fois trouver son public

Organisé par l'Ul Amir cet évènement incontournable de la rentrée permet aux associations de faire découvrir les activités qu'elles proposent tout au long de l'année.

Cette édition 2021 aura été marquée par la mise en place d'un contrôle du pass sanitaire à l'entrée qui a été bien accepté par les visiteurs. Les associations ont constaté une légère baisse des inscriptions.

Les associations sont mobilisées pour vous accueillir dans les meilleures conditions en cette rentrée. Vous trouverez la liste des activités proposées sur la commune sur le site internet de la mairie.

Courant octobre, la municipalité contactera les associations afin de connaître leurs situations après les périodes d'arrêt d'activité liées à la COVID. Au vu de ces éléments, elle réétudiera les dossiers de demandes de subventions 2021.



« photo Le Télégramme »

Enfance Jeunesse

La petite enfance à Plogonnec

L'ouverture de la micro-crèche Aire d'Enfance au 1^{er} octobre est l'occasion de faire le point sur les tout-petits sur notre commune.

Plogonnec compte 186 enfants de moins de 6 ans dont une petite centaine de moins de 3 ans. 22 assistantes maternelles sont agréées mais seules 16 d'entre elles sont en activité représentant 61 places d'accueil dont 12 places à la Mam (maison d'assistantes maternelles) Les P'tits Ecureuils.

Depuis le transfert de la compétence petite enfance à QBO, les jeunes parents peuvent faire une demande d'entrée en crèche pour les établissements communautaires (Quimper, Plomelin, Briec et Ergué-Gabéric). Ainsi depuis 2019, 9 familles de Plogonnec ont déposé une demande d'accueil en crèche sur les autres communes. 2 familles ont trouvé une solution de garde en horaires décalés (très tôt et/ou très tard) au multi-accueil L'Arche de Noé sur Quimper, 5 familles ont trouvé un autre mode d'accueil et 2 demandes sont en cours de traitement pour une entrée dans les mois à venir.

Au 1^{er} octobre la micro-crèche Aire d'Enfance ouvre 7 places d'accueil du lundi au vendredi au 1 Place du 19 mars 1962 (emplacement de l'ancien local du médecin). Contact sur www.airedenfance.com.

Cette ouverture vient compléter l'offre de mode de garde des jeunes enfants sur notre commune.

Enfin, pour tout complément d'information concernant la petite enfance sur notre territoire consulter le site de Quimper Bretagne Occidentale : www.quimper-bretagne-occidentale.bzh ainsi que le site du relais petite enfance : <https://lagazettedespoussettes.bzh>

La Gazette des
Poussettes
Keloù ar bountelloù

A la découverte de l'énergie solaire !

Dans le cadre d'un projet autour de l'écocitoyenneté et de la sensibilisation au développement durable, les écoliers de la commune ont eu l'opportunité de visiter le parc photovoltaïque, situé au lieu-dit Kerfriantet.

Cette visite, organisée par deux animateurs du S.D.E.F (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère) a permis aux élèves de découvrir l'énergie solaire : sa production ainsi que son cheminement, depuis la source jusqu'à son utilisation. Ils ont également fait connaissance avec les locataires du lieu : quelques moutons d'Ouessant qui assurent l'entretien du site !

A noter que cette activité a été couplée avec la visite d'une exposition temporaire, installée au foyer communal et mise à la disposition des trois écoles. Au programme de cette exposition « *Tous acteurs de notre futur énergétique* » : des expériences scientifiques et des manipulations avec le concours d'animateurs de l'association « *Les petits débrouillards* ».

Ce sont finalement 50 enfants (des classes de Mmes Allain et Cosquer, respectivement des écoles Paul Gauguin et Jean-Marie Autret) qui ont été sensibilisés à la transition énergétique et aux solutions pour diminuer notre consommation d'énergie.



Bilan de la rentrée des classes

La rentrée des classes, qui a eu lieu le 2 septembre, s'est effectuée sereinement malgré le maintien des protocoles visant à faire face au contexte sanitaire. Les effectifs sont stables dans les 3 écoles de la commune.



Divers projets sont envisagés par les équipes enseignantes, dont un projet partagé avec la Mairie concernant l'aménagement de la cour d'école Paul GAUGUIN, espace également investi sur certains temps périscolaires (le mercredi notamment).

Accueil de loisirs sans hébergement

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans (2 ans si scolarisés) tous les mercredis en période scolaire. En moyenne 40 enfants y sont accueillis simultanément.

Nouveauté : la structure ouvrira également ses portes durant les vacances scolaires à compter de ce mois d'octobre

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 octobre

Renseignements à la Mairie ou par mail à enfance-jeunesse@plogonnec.fr



Animateurs ALSH

Action sociale

Appel aux bénévoles pour la collecte nationale de la Banque Alimentaire

La prochaine Collecte Nationale des Banques Alimentaires aura lieu les 26 et 27 novembre prochains. Pour la 1^{ère} année le CCAS de Plogonnec organise la collecte en collaboration avec la Banque Alimentaire du Finistère.



Grâce au soutien de Super U, à l'implication de nombreux bénévoles et à la participation de la population locale, ce rendez-vous solidaire permet de récolter des denrées alimentaires qui seront redistribuées par le CCAS aux personnes habitant la commune en situation de difficultés.

Nous recherchons actuellement des bénévoles pour l'édition 2021. L'équipe des paniers de solidarité ainsi que la Vice-Présidente du CCAS encouragent les Plogonnecois à se mobiliser et faire de ce rendez-vous un succès. Les personnes qui souhaitent s'engager durant une partie de ces deux journées de collectes sont invitées à contacter le CCAS de Plogonnec (Tél. **02.98.91.72.06** / e-mail : ccas.plogonnec@orange.fr).

L'organisation de la collecte se fera selon le protocole sanitaire lié à la COVID-19. Des gels hydro alcooliques, gants et masques seront mis à disposition des bénévoles.

Distribution des paniers de solidarités

Le CCAS, en collaboration avec la Banque Alimentaire, distribue des paniers de solidarité une fois par mois aux personnes inscrites préalablement. Ces paniers, différents selon les arrivages, se composent de produits frais, laitiers, surgelés ainsi que de denrées sèches (conserves, gâteaux, riz, semoule, etc...). Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter la mairie pour prendre Rdv auprès de Caroline Maronat, conseillère déléguée à l'action sociale. (Tél. **02.98.91.72.06** / e-mail : ccas.plogonnec@orange.fr)



Repas des aînés: au moment de la rédaction de ce bulletin la municipalité a bon espoir de pouvoir organiser le repas des aînés. Une communication sera faite par voie de presse et par courrier.

Etat civil / Naissances

Lyna GAUDRY le 12 juin
Maho POËDRAS le 19 juin
Conor JASTRZEBSKI le 9 juillet
Alma BORDEIX le 15 juillet
Julia BOURHIS le 21 août

Atout sport vacances de la Toussaint

Plogonnec sur scène

Du mercredi 27 au vendredi 29 octobre 2021 de 10h30 à 15h30

Harry Potter et l'Épouvanteur:

Tarif stage: 30 coupons

Ulamir

Stage arts plastiques

Du mardi 2 novembre au jeudi 4 novembre 2021

3/6 ans - de 11h à 12h / 6 coupons

7/12 ans - de 14h à 16h / 16 coupons

La nouvelle carte nationale d'identité

Un nouveau format de carte d'identité est désormais délivrée depuis le 14 juin dernier à tous les demandeurs.

La nouvelle carte de format ID-1, de la taille d'une carte bancaire est plus sécurisée, plus pratique pour le transport et les démarches quotidiennes.

En effet, elle est pourvue d'un composant électronique contenant les images numérisées de la photographie et de deux empreintes digitales du titulaire, elle se veut plus innovante et plus sécurisée, luttant ainsi contre l'usurpation d'identité.

Ce qui change : la durée de validité est ramenée à 10 ans et la possibilité de refuser la numérisation de ses empreintes digitales est supprimée (en revanche le demandeur pourra s'opposer à la conservation de l'image numérisée de ses empreintes dans le fichier des titres électroniques sécurisés au-delà de 90 jours).

Ce qui ne change pas: Les conditions de délivrance et d'usage de la nouvelle CNI demeurent inchangées. La procédure applicable auprès des mairies chargées de l'enregistrement des demandes n'est pas modifiée (exception pour la nécessité de la présence d'un mineur de 12 ans et plus lors de la remise de la carte).



Réaménagement de l'allée du cimetière

Dans notre édition de janvier 2021, nous vous informions de l'essai d'engazonnement des inter-tombes du cimetière afin de palier à la suppression des produits phytosanitaires.

Six mois après l'engazonnement du 1er carré, le résultat s'avère concluant.

Les Services Techniques vont procéder, après la période de la Toussaint, à l'engazonnement des 3 autres carrés.

Pour optimiser l'enracinement du gazon, la commune ne délivrera pas de sable cette année.

Pour préserver l'engazonnement et ne pas nuire aux graminées, les produits à base de chlore seront interdits dans l'ensemble du cimetière (sépultures, columbarium ...).

L'utilisation de produits très simples (brosses douces, éponges, savon noir, bicarbonate de soude, citron) se révèle aussi efficace.

Le traitement des allées principales par la mise en œuvre d'un béton désactivé (partie jaune sur plan) + dalles en granit (partie orange) est actuellement en cours comme vous l'avez peut-être constaté. Ces revêtements identiques à ceux du placître de l'église et de la médiathèque vont permettre de faciliter la mobilité des personnes, régler la question des herbes indésirables et d'apporter un cachet esthétique au cimetière.

L'entreprise interviendra jusqu'au 15 octobre et reprendra la suite et fin du chantier à compter du 2 novembre.

